

«La transparence va renforcer la confiance»

ENQUÊTE Si 80% des parlementaires romands acceptent de divulguer les revenus de leurs liens d'intérêts, faut-il rendre obligatoire une telle déclaration? Mathias Reynard et Philippe Bauer croisent le fer à ce sujet.

PAR PHILIPPE CASTELLA

Le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS) publie tous ses revenus, y compris professionnels, sur son site internet depuis sa première élection en 2011. Il est l'un des plus fervents partisans de la transparence qu'il aimerait imposer à tous. Entretien

Environ 80% des élus fédéraux romands nous divulguent les revenus de leurs mandats et liens d'intérêts (lire ci-dessous). Etes-vous surpris?

Moyennement, parce que la sensibilité à cette question est plus forte en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Et on sent que la pression populaire pour plus de transparence augmente. Le sujet était bien présent dans les discussions avec la population aux élections de l'an dernier.

Le temps est-il venu, selon vous, pour une obligation de publier ces montants?

Absolument! Si la plupart des élus sont prêts à le faire, il faut appliquer la même règle à tout le monde. Cela supprimerait ce climat de suspicion généralisée et l'impression que tous les élus gagnent des dizaines de milliers de francs via des conseils d'administration. Cette transparence, on la doit à la population. Et elle renforcera sa confiance dans les institutions et les élus. Il est normal que des élus donnent de leur temps pour des associations et des causes. Mais il faut faire la différence entre celui qui en retire un petit défraiement, voire rien, et celui qui court les conseils d'administration pour toucher des dizaines de milliers de francs pour quelques séances par an.



Il ne suffit pas d'un miroir dans la salle des Pas perdus, pour réaliser toute la transparence sur les pratiques de lobbying et en particulier sur les revenus que les parlementaires touchent directement de leurs liens d'intérêts. KEYSTONE

N'est-ce pas du voyeurisme?

Non, car les élus ont un devoir d'exemplarité. Nous sommes au service de la population. Ce n'est pas un travail comme un autre. Nous prenons des décisions importantes et les gens ont le droit de savoir si ces décisions peuvent être influencées par des liens d'intérêts finan-

ciers très puissants. Nous sommes dans un pays où les groupes d'intérêts, les fameux lobbies, jouent un rôle très important. Avant d'élire une personne, les gens ont le droit de savoir si elle a un fil à la patte ou non.

Cela ne risque-t-il pas de jeter l'opprobre sur la classe politique?

C'est tout le contraire. Depuis ma première élection en 2011, j'ai toujours publié les chiffres de tous mes revenus, ainsi que le coût de mes campagnes, avec la provenance de chaque centime. Les gens peuvent voir s'il y a des choses qui seraient en contradiction avec les valeurs que je défends. La transparence entraîne

aussi un effet d'autorégulation. S'ils savent qu'ils vont devoir divulguer leurs revenus, certains politiciens interrogeront un peu plus leur participation dans un conseil d'administration et se demanderont si c'est bien éthique de gagner autant.

En quoi les montants qu'ils perçoivent des lobbies ont-ils une influence sur l'action des élus?

Si je prends l'exemple d'un élu qui préside une association et reçoit 5000 francs à la fin de l'année pour un travail qui lui prend des heures chaque semaine, ce n'est pas la même réalité que celle de l'élu qui participe à trois séances d'un de ces fameux groupes de réflexion d'une caisse-maladie et qui touche 20 000 francs à la fin de l'année. C'est là un moyen pour la caisse-maladie d'acquiescer de l'influence au Parlement. On est à la limite de la corruption.

Mais les liens d'intérêts correspondent souvent à des convictions que les élus partagent...

Le Parlement nous donne un beau salaire qui est au-dessus de celui que touchent la plupart des Suisses. Si on y ajoute la possibilité de travailler à côté, à un petit pourcentage, comme je le

fais, cela suffit. Il n'y a pas besoin de courir après les conseils d'administration. Le rapport avec les convictions est interrogé à partir du moment où cela vous fait gagner des montants importants. Si c'est vraiment par conviction, il y a assez de possibilités de s'engager bénévolement en Suisse.

Vous avez déposé une initiative parlementaire qui va plus loin que notre enquête et qui demande que tous les revenus, y compris professionnels, des élus soient rendus publics. Pourquoi?

Il est positif d'avoir la transparence la plus large possible parce qu'on sait qu'il y a des risques de conflits d'intérêts entre certaines activités professionnelles et celles de parlementaires. Et cette règle s'applique déjà depuis bien des années aux élus qui siègent au Conseil de l'Europe, tous partis confondus. Il serait logique de l'étendre à tout le monde.



“Les gens ont le droit de savoir qui a un fil à la patte ou non.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL (PS/VS)

Votre initiative a peu de chances d'être acceptée. Pourquoi cette transparence suscite-t-elle encore autant de résistance politique?

Pour certains, il y a un véritable intérêt à ne pas faire l'exercice de la transparence parce qu'on découvrirait des choses un peu gênantes. Pour d'autres, c'est une question de principe. En Suisse, il y a un tabou autour des salaires. Ce n'est pas propre aux sphères politiques. Même entre collègues, on parle rarement de son salaire. Cela explique en partie pourquoi la Suisse est en retard sur ces questions de transparence et souvent pointée du doigt par des organisations internationales.

L'évolution vers plus de transparence est-elle inéluctable?

Oui, c'est inéluctable. La nouvelle réglementation qui nous impose de préciser quels liens d'intérêts sont rémunérés avait été refusée une première fois il y a quelques années. On y viendra, à une déclaration bien plus transparente et complète de ces rémunérations. C'est juste une question de temps.

L'enjeu vaut bien un débat public

Les mandats extraparlimentaires et leurs rémunérations font l'objet de vifs débats politiques depuis fort longtemps. Notre enquête s'inscrit dans une histoire déjà riche. Elle y apporte une saveur inédite, en montrant que 80% des parlementaires romands (51 sur 64) sont prêts à faire la lumière sur tous ces revenus issus de liens d'intérêts.

Cela peut donner des idées aux partisans d'une plus grande transparence. Ils ont déjà obtenu une avancée, puisque depuis cette année, les élus fédéraux doivent publier sur internet non seulement la liste de leurs d'intérêts, mais en plus préciser lesquels sont rémunérés.

Valaisans à la manœuvre

Deux initiatives parlementaires, actuellement en discussion, veulent aller plus loin dans ce domaine. Elles émanent toutes deux d'élus valaisans, du socialiste Mathias Reynard pour la première et du démocrate-chrétien Beat Rieder pour la

seconde. Le Bas-Valaisan demande la publication de tous les revenus des élus, qu'ils proviennent de leurs activités parlementaires, de leurs liens d'intérêts ou de leurs activités professionnelles. C'est une discipline à laquelle doivent déjà s'astreindre les douze membres de la délégation suisse auprès du Conseil de l'Europe.

Sur le site de l'institution, vous trouverez ainsi ce que gagne Olivier François (PLR/VD) comme ingénieur ou Pierre-Alain Fridez (PS/JU) comme médecin, ce que rapporte à Jean-Pierre Grin (UDC/VD) sa présidence d'une école de conduite ou à Christian Levrat (PS/FR) celle du Parti socialiste.

Mathias Reynard pose là le curseur bien plus loin que ce que nous avons fait dans notre enquête. Son initiative doit encore être discutée en plénum, mais elle a été assez nettement rejetée en commission, par 17 voix contre huit. Beat Rieder, lui, défend une tout autre approche, sans qu'il y ait besoin de plus

de transparence. Son initiative veut limiter la chasse aux mandats en coupant l'intérêt pour les lobbies d'aller faire leur «shopping parlementaire». Les élus ne pourraient pas accepter de nouveaux mandats qui aient un lien avec les commissions dans lesquels ils siègent. Exemple-type: il serait impossible pour un membre de la commission de la Santé d'accepter un mandat dans une caisse maladie, ou alors uniquement à condition de quitter cette commission. Cela ne concernerait que les mandats rémunérés plus de 5000 francs.

Le Haut-Valaisan est persuadé d'avoir trouvé l'œuf de Colomb: «Toutes les autres solutions mènent à une transformation vers un Parlement professionnel», plaide l'avocat-notaire. Son initiative est mieux accueillie puisqu'elle a déjà obtenu une majorité dans les deux Commissions des institutions des deux Chambres. Peut-être notre enquête va-t-elle faire germer d'autres idées encore?